

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 20 novembre 2015

## Reconnaissance d'état de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 18 novembre 2015, publié au Journal Officiel du 19 novembre 2015, la commune suivante a été reconnue en état de catastrophe naturelle :

- **Au titre des inondations et coulées de boue survenues le 17 septembre 2015 :**
  - Saint-Georges-d'Espéranche.

Les sinistrés disposent en conséquence d'un délai de dix jours à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel pour entreprendre auprès de leur compagnie d'assurance (si cela n'a pas encore été fait) un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi.

### **Contact presse :**

Service communication de la Préfecture  
Téléphone : 04 76 60 48 07  
[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)

